

Accords fiscaux—Loi

M. Redway: La réponse, maintenant.

M. Tobin: N'est-ce pas mieux que quelque chose que l'on pourrait lire dans les livres d'histoire? Tout d'abord, le député tente de donner l'impression à la population du Canada que le taux d'inflation global, soit 4 p. 100, est équivalent au taux d'inflation dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

M. Redway: Prouvez que ce n'est pas le cas.

M. Tobin: Le député serait le premier à reconnaître que cela est totalement faux. Il serait le premier à reconnaître que dans nos systèmes d'éducation et de soins de santé, le coût des techniques de pointe, du réoutillage et du modernisme est de beaucoup supérieur à 4 p. 100.

● (2120)

Le député me demande de prouver qu'il a tort et insinue qu'en tant que Libéral, je suis en désaccord tout simplement par principe. Le député lui-même reconnaît que le gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick s'oppose à la mesure, de même que le gouvernement créditiste ou conservateur de la Colombie-Britannique ainsi que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qui vient d'être balayé, première victime du mulroneïsme—pardon, du premier-ministérisme. Le député reconnaît que le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse sous le premier ministre John Buchanan, un Conservateur, s'oppose à cette mesure.

Je ne suis pas contre la mesure tout simplement par principe. Je m'y oppose pour la même raison que l'Association médicale canadienne et les associations d'infirmières et d'infirmiers. Je m'y oppose pour la même raison que ces organismes qui parlent au nom des médecins et des administrateurs d'hôpitaux. Je m'y oppose pour la même raison que les étudiants. Je m'y oppose pour la même raison que 20 pages de noms de personnalités compétentes, crédibles et importantes de notre société s'y opposent.

Je dirai au député . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais garder du temps pour au moins deux autres questions.

M. Allmand: Monsieur le Président, en examinant la mesure à l'étude et les réductions qui y sont prévues, il me semble que le fardeau du coût des services de santé et d'éducation pèsera encore plus lourdement sur les provinces les moins riches. Puisque le député vient de Terre-Neuve, pourrait-il nous dire quelles répercussions auront ces compressions budgétaires sur les provinces de l'Atlantique?

Ces compressions budgétaires sont mauvaises pour toutes les provinces, mais il me semble qu'elles seront particulièrement dures pour les provinces pauvres qui ont besoin des paiements de transfert fédéraux. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique se sont opposées elles aussi à cette mesure. Le député pourrait peut-être nous dire comment elle va susciter,

dans une mesure encore accrue, des inégalités entre les provinces. Le député a-t-il pris cet aspect en considération?

M. Tobin: Oui, monsieur le Président. Le député qui m'a posé une question il y a quelques instants m'a reproché de faire le même discours que ce matin. Ce n'est évidemment pas vrai. Il a sans le faire exprès tenu certains propos trompeurs à la Chambre. J'ai parlé ce matin presque exclusivement et en détail des répercussions que le projet de loi aura sur ma province de Terre-Neuve, où ces réductions des paiements de transfert s'élèveront à 187 millions de dollars, contre 282 millions en Nouvelle-Écosse, 228 millions au Nouveau-Brunswick, et 40 millions dans l'Île-du-Prince-Édouard avec sa maigre population de 125,000 habitants.

Il vaut la peine de répéter l'exemple que j'ai donné ce matin. Les services de santé à Terre-Neuve sont en effet déjà tellement sollicités à cause du niveau élevé de chômage et des contraintes financières sur le gouvernement provincial qui ne peut absorber ces réductions que, pour organiser une salle de classe pour élèves handicapés afin qu'ils n'aient pas à voyager une heure et demie par autobus pour aller à l'école, un groupe de parents de la localité de Flower's Cove ont dû mettre la localité à contribution et recueillir des fonds afin de greffer à l'école existante une salle de classe pouvant recevoir 12 élèves handicapés, presque sans le consentement du gouvernement provincial. Les parents ont pris cette initiative pour forcer en quelque sorte la commission scolaire à engager un enseignant pour permettre à ces élèves d'aller à l'école dans leur localité. Voilà un exemple des pressions exercées sur la province et sur les commissions scolaires et de leur incidence sur les gens, dans le domaine de l'enseignement.

Sur le plan médical, un de mes collègues, le Dr Jacobs, qui a vécu et travaillé dans de petites localités de la péninsule Nord, m'a appelé ce matin pour parler du projet de loi C-96. Il est Canadien depuis quatre ans et en ces quelques années, il a appris à respecter, à admirer et à aimer ce pays. Ce qu'il m'a dit est tout simple: «Bon Dieu, nous avons déjà créé des citoyens de deuxième catégorie dans les localités de la péninsule nord dans le contexte des soins de santé; arrêtez par conséquent ce projet de loi». J'espère que cela contribuera un peu à faire comprendre aux députés quelles seront les conséquences de ces réductions dans les localités rurales.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, comme bien des députés l'ont déjà dit, peu importe l'angle sous lequel on l'examine, ce projet de loi vise à réduire les crédits fédéraux à l'enseignement et aux soins de santé dans les provinces. Ces réductions se chiffreront à environ 8.2 milliards de dollars entre la date d'adoption du projet de loi et 1992, soit sur une période de six ans. A cause de ce projet de loi, les provinces recevront 8.2 milliards de moins qu'elles n'auraient reçu au titre des soins de santé et de l'enseignement.